

Montmorency, le 19 juin 2014

Les membres de l'Union Syndicale

A

Monsieur le président du CASDIS

Objet : négociation sur le temps de travail

Concernant le sujet cité en objet, l'Union Syndicale attire votre attention sur le comportement du Colonel DELANNOY. En effet, depuis que vous l'avez missionné pour préparer les négociations, celui-ci met toute son énergie à entraver le processus de concertation.

Aucun calendrier officiel n'est connu à ce jour, les dates auxquelles doivent se dérouler des réunions sont données tardivement ou pas respectées. L'administration n'a toujours aucune solution à nous proposer et s'est contentée d'adopter une attitude « attentiste » depuis sept mois. Seules les organisations syndicales représentatives du personnel formulent et mettent au point des projets qui ne reçoivent aucune réponse. Dernièrement, le Directeur Départemental a annulé une réunion prévue, prétextant qu'une organisation syndicale ne pouvait être présente. En contrepartie, nous apprenons qu'une réunion unilatérale a eu lieu entre le syndicat UNSA et l'administration, réunion dont la date est restée confidentielle. Il a fallu attendre qu'un PV agressif à l'encontre de l'Union Syndicale soit publié pour être au courant.

Ce procès-verbal qui contient des informations importantes et génératrices de conflits ont été « jetées en pâture » au personnel par le porte-parole du Directeur. Cela ne peut que mettre le « feu aux poudres ».

Monsieur le Président, nous nous faisons beaucoup de soucis et nous posons des questions sur la finalité de ces attitudes. Nous vous demandons d'intervenir afin que monsieur le Directeur du SDIS mette fin à ces comportements. Il faut DEBUTER le processus de négociation et pour cela, la direction générale du SDIS doit proposer un travail qu'elle aurait dû débiter il y a bientôt 1 an. Lorsqu'il faut appliquer un décret nouveau, c'est à l'administration de proposer aux partenaires sociaux des pistes amendables. **Dans le SDIS du Val d'Oise, c'est le contraire, les syndicats travaillent, l'administration attend.**

Ce travail doit commencer au plus tôt avant de débiter des négociations dans la hâte qui risquent fort d'engendrer un conflit social de grande ampleur dont vous porterez l'entière responsabilité.

Pour votre information, le département des Yvelines a déjà trouvé un accord avec les partenaires sociaux et les départements de la Seine et Marne et de l'Essonne ont déjà bien avancé sur cette problématique.

Dans l'attente d'actions de votre part, nous vous prions de croire monsieur le Président en l'expression de notre respect et entier dévouement.

Cordialement, les membres de l'Union Syndicale.

